

Ce matin : la Cour des comptes, la sécurité routière et les radars.

La Cour des comptes a publié son rapport sur l'exécution du budget 2017 et on a en retenu que le produit des amendes radars pour excès de vitesse dépasse désormais le milliard d'euros. Mais elle ne s'est pas contentée de compter les flashes. La Cour exprime aussi discrètement son mécontentement sur des points qui intéressent contribuables et automobilistes.

- Le premier point concerne l'efficacité des matériels. Un quart des infractions relevées par des radars ne débouchent pas sur des avis de contravention parce que les radars ne sont pas fiables, qu'ils lisent mal les plaques ou que les cartes grises ne sont pas à jour d'adresse. C'est trop, dit la Cour, compte tenu des progrès techniques et du coût du dispositif. Si chacun à titre individuel se réjouit peut-être de ces ratés, cela veut dire que le système est inéquitable et s'apparente à une loterie. La Cour a raison, il faut remettre de la pression sur le dispositif.

- Le second reproche, plus lourd, est que les pouvoirs publics sont avares en données précises, ce qui alimente les suspensions. Leur objectif est de diminuer les vitesses pour diminuer les accidents. Mais le gouvernement ne se donne bizarrement qu'un indicateur officiel : la vitesse *moyenne* partout en France. Or derrière sa légère dégrise, un examen détaillé, dit la Cour, montre l'envers du décor. Depuis 2012, la vitesse moyenne sur autoroute a grimpé de 5 km/h et elle n'a pas diminué d'un iota sur les routes à 90 km/h, en dépit d'un nombre croissant de radars. La baisse n'existe qu'en ville.

Cette réalité-là, c'est bien ce que chacun constate avec ses propres yeux et chacun en tire la conclusion intuitive que cette multiplication des radars ne sert qu'à ponctionner le pauvre automobiliste.

## **Et c'est le cas ?**

Non, mais c'est limite et on est clairement au bout de l'efficacité du tout radar. Ce qu'on découvre, quand on se plonge dans les chiffres quasi-introuvables sur le site assez mal fait de la sécurité routière, c'est que les radars n'arrivent plus à diminuer la proportion de conducteurs qui dépassent les limites autorisées – ils sont 20 % sur les routes à 90 km/h. D'où la décision de passer aux 80 km/h à partir du 1er juillet, pour rebaisser la moyenne -ce qui est logique et légitime. Au passage, on découvre aussi que 53 % des poids lourds dépassent leurs limitations de vitesse.

*Deux conclusions.*

- Un : ce n'est pas au gouvernement qu'il faut en vouloir pour le passage aux 80 km/h, c'est à ceux trop nombreux qui ne respectent pas par incivisme le 90 km/h parce que c'est sur ces routes-là qu'on se tue le plus.

- Deux : on regrette avec la Cour des comptes un flou plus ou moins volontaire sur des éléments déterminants.